

relance de la construction européenne doit être vue en parallèle avec la construction du dialogue social et des rapports patronat-syndicat. Au départ, cette relance était essentiellement économique ; je dois dire qu'elle a obtenu des soutiens et, mieux encore, la présence d'acteurs tels que la « Table ronde des industriels » absente dans le dialogue social, mais qui a néanmoins beaucoup fait pour la réussite du Marché intérieur.

Par conséquent, avec tous les aléas possibles, nous avons lancé ce processus dit de Val Duchesse ; avec chez les acteurs des motivations diverses, bien entendu, mais quand même une préoccupation commune : la relance de l'Europe. On sentait bien qu'au patronat, on souhaitait surtout moderniser le fonctionnement du marché du travail et les politiques de l'emploi. On sentait bien que chez les travailleurs et leurs représentants la volonté de conquérir le droit à la négociation au niveau européen, à tout le moins à la concertation et à la consultation. Certains disaient : « Faut-il se compromettre avec cette initiative de la Commission, en contrepartie de quoi ? ». La question est légitime pour tout négociateur syndical. Et puis, il y avait d'autres interrogations : « Le niveau européen est-il un bon niveau pour avoir une concertation ? », « Quel est le lien avec ce qui se passe sur le plan national ? ». La diversité des traditions nationales est grande. Certains syndicalistes disaient même : « Chez nous, les négociations se situent au niveau des branches, l'interprofessionnel ou le national ne sont pas très répandus ». En somme, ils avaient chacun leur traditions et leurs craintes, dont certaines étaient légitimes, mais enfin le processus était lancé. De plus, j'ajouterai qu'au cours de ces réunions, la liberté de ton était assez grande et l'on n'avait pas affaire à ce que j'appellerais (ma formule est très désagréable) les « grand messes sans la foi » qu'étaient devenues les Tripartites (raison pour laquelle qu'on les a arrêtées en 1977).

Pourquoi se rendre à des réunions où tout est prédigéré, où les propos sont de convenance, où il est de mauvais ton de dénoncer telle lacune chez les autres ? Cela n'a pas été le cas, me semble-t-il, pour le processus de Val Duchesse. Cependant, celui-ci devait être alimenté, car les organisations européennes ont leurs limites en termes de moyens, ils le savent mieux que quiconque. À cet égard, nous avons créé à la Commission une cellule qui, loin de diriger comme un chef d'orchestre le dialogue social, alimenterait les partenaires du dialogue social pour leur permettre d'avancer. Monsieur Degimbe - alors Directeur Général des affaires sociales et de l'emploi - a joué un rôle important pour lancer cette cellule et convaincre ses collègues que ce travail, sans contreparties immédiates, était nécessaire.

L'Acte Unique est un traité qui a permis également d'étendre une opportunité Je ne ferai pas référence au référendum français, mais vous noterez que dans l'Acte Unique, la capacité et le droit des partenaires sociaux à dialoguer et à négocier étaient déjà prévus. Cela montre que le monde ne se construit pas du jour au lendemain, et qu'il faut cent fois sur le métier remettre l'ouvrage. L'intérêt de l'Acte Unique pour nourrir le dialogue social, c'est qu'il comprenait une dimension sociale (j'en ai rappelé un des éléments, la cohésion économique et sociale, avec la solidarité régionale) et des mesures sur l'environnement. Ce traité est le cadre de ce vaste mouvement d'ouverture des frontières que représentait le marché unique. Il ne s'agissait pas simplement d'accompagner, mais d'encadrer ce vaste mouvement.

À ce moment-là, l'intégration du dialogue social devait concerner l'ensemble des partenaires sociaux. En distinguant bien (sans tirer la couverture à soi) l'information qui répond à un besoin dans les rapports patronats-syndicats à tous les niveaux, la concertation, la consultation (qui a déjà un caractère plus formel) et enfin la négociation. Cela pose de nombreuses questions que j'évoquerai dans le désordre :

–Tout d’abord la capacité des organismes européens à s’engager, en étant convaincus chez les uns et les autres, mais aussi en pouvant mandater ceux qui vous représentent au niveau européen. La bataille fut longue, tant au sein de la CES qu’au sein de l’UNICE : il n’est pas possible, après avoir tenu ces réunions, de dire qu’on repart en consultation à la base et qu’il n’y a même pas une porte ouverte. On comprend la difficulté d’une CES qui a fait courageusement le pas en avant, l’UNICE qui disait, à l’époque « nous on décide à l’unanimité dans tous les cas ». Depuis, elle a un peu évolué C’étaient des obstacles au progrès dans le dialogue et dans le contenu. Je ne parle même pas de la décision.

–Deuxièmement, ce dialogue social a été nourri aussi par des avancées politiques et juridiques. Pour moi, la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs acceptée par le Conseil européen en 1989, reste exemplaire. Là, ce n’était pas un texte du grand Vaudou, de la Commission. Ce texte a été fabriqué au sein du Comité économique et social européen. Il faut rendre hommage au Comité d’avoir, à une très large majorité, accepté ce texte : ma position pour le défendre devant les chefs d’Etat était beaucoup plus forte que si il s’était agi d’une élucubration du Président de la Commission et de trois ou quatre collaborateurs triés sur le volet entre trois et quatre heures du matin. Ce texte émanait du Comité, il faut toujours s’en rappeler.

–Enfin, il y eut le Protocole sur la politique sociale du Traité de Maastricht, les premiers accords collectifs et ce qui nourrit maintenant le dialogue sur la démocratie, la montée progressive de ce qu’on appelle la société civile. Celle-ci posait problème à tout le monde, tant au pouvoir politique certes, qu’aux organisations représentatives des acteurs de l’économie et même au Comité économique et social. Mais, c’est une question qu’on ne peut plus éviter aujourd’hui. De surcroît, le patronat et les syndicats ont des traditions de discussion et de négociation. Ils savent quand une discussion est terminée, bonne ou mauvaise. En revanche, la société civile est plus protéiforme et n’a pas ces traditions, même si il faut trouver les moyens d’y arriver. C’est pourquoi il ne faut pas faire la confusion entre les deux et il convient que les partenaires sociaux traditionnels sachent se protéger eux-mêmes de cette tentative de les « noyer », en quelque sorte, dans une vague consultation qui n’a plus de sens. On retrouve là ce qui est passionnant pour l’avenir et que vous allez discuter : « Quel est l’avenir des relations industrielles en Europe, au niveau national et au niveau européen ? ». La question reste encore largement ouverte.

Intervention de conclusions des travaux par Jacques Delors

Il est tout de même assez réconfortant d'être ici, si l'on pense au débat sur le référendum en France. Les protagonistes du « non » vous disent : « Avec ce traité constitutionnel, c'est un retour en arrière » quand, par ailleurs, les partisans du « oui » disent étonnamment, « ça ne va pas très bien aujourd'hui, mais pour le social ce sera formidable demain grâce au traité constitutionnel. ». J'aurais aimé qu'ils soient ici pour réaliser que le progrès économique et social est le fruit de longs efforts pas toujours couronnés de succès et qu'il faut sur le métier remettre vingt fois l'ouvrage. Ce traité nous permettra de mieux nous organiser, de mieux décider, mais l'essentiel est ailleurs.

Après l'exposé exhaustif et rapide d'Odile Quintin, - directrice Générale des affaires sociales et de l'emploi - je ne me lancerai pas dans de grandes digressions sur le bilan, ni sur les perspectives, puisque Wladimir Spidla le commissaire en charge est présent. Je voudrais brièvement vous faire part de quelques réflexions personnelles sur le paysage européen tel qu'il est. Sans une appréhension réaliste de ce paysage, on pourrait manquer la cible en matière sociale. Sur cette base, nous pourrions, dans un deuxième temps, voir comment rendre plus rationnelle et cohérente l'articulation entre les niveaux de discussion et de négociation. Enfin, j'aimerais, dans un troisième temps, revenir à la politique, peut-être pas comme vous l'attendez.

Tout d'abord, pour appréhender le paysage européen, il faut bien distinguer niveau communautaire et niveau national. La répartition des compétences telle qu'elle est inscrite dans les traités renvoie, entre autres, la politique de l'emploi, de l'éducation, de la culture, de la santé et de la sécurité sociale, au niveau national. Par conséquent, on ne peut pas simplement attribuer le chômage élevé de certains pays à l'Europe : ce qu'un pays ne fait pas pour lui-même, l'Europe ne peut pas le faire à sa place. La situation de l'emploi en Europe est ainsi très contrastée. Des pays tels que la Suède, le Danemark, les Pays-Bas ou l'Autriche ont des niveaux de chômage très faibles. Certains pays ont réussi leur adaptation à la nouvelle donne économique et démographique mondiale, alors que d'autres n'y sont pas encore parvenus. Ce point est important, au même titre que la subsidiarité, souvent mal comprise. Mais en jetant tous les problèmes du dialogue social au niveau européen, nous ne créerions que déception et confusion, toute en apportant une surcharge de travail à Odile Quintin.

S'il existe un modèle européen de société, ou bien même un modèle social européen, je le définirais comme un équilibre entre la société et l'individu, l'individu devant ne pas abuser de la société, la société devant ne pas écraser l'individu. Ce modèle peut également être conçu comme une forme d'économie sociale de marché, dans lequel seraient acceptées des régulations à travers notamment des accords entre partenaires sociaux. Il reste à souhaiter que cette philosophie d'ensemble, dont la Commission est déjà convaincue, sera partagée par les dirigeants de nos pays dans les années qui viennent, en tenant compte de la diversité des formes prises par ce modèle social. On ne peut pas confondre le modèle social-démocrate des pays du Nord avec le modèle rhénan des Allemands ou encore avec le modèle assez étatique de la France, voire avec le modèle « social-libéral » de la Grande-Bretagne actuellement. Il faut respecter ces différences et ne pas imposer au niveau européen une approche qui

occulterait ce qui fait notre diversité et notre richesse. En partant de ce tableau d'ensemble, nous sommes en mesure de mieux cerner ce que l'on peut faire au niveau européen.

Il reste cependant à lever au préalable deux ambiguïtés. La première part d'un constat personnel auquel je suis arrivé depuis une quinzaine d'années : l'Union Économique et Monétaire n'est pas équilibrée. Le pouvoir monétaire est fort, cohérent, il a son indépendance, je ne la conteste pas. Mais la coordination des politiques économiques à l'intérieur de la zone euro est quasiment inexistante. Je n'en dis pas plus. Il faut tenir compte de cet élément politique, lorsque les partenaires sociaux ont à discuter. Ils ne peuvent pas à eux seuls changer cela. Au début du dialogue social, nous avons élaboré un avis commun sur le fait qu'il n'y avait pas assez de croissance en Europe et pas assez de croissance créatrice d'emplois. L'avis commun est là, mais les gouvernements ne nous ont pas écoutés.

La seconde ambiguïté, très grave à mon sens, qui sera sans doute un des combats idéologiques feutrés des années à venir porte sur le fondement de l'intégration économique européenne. Cette intégration repose sur un effort de libéralisation, de dérégulation et d'harmonisation. C'est cet effort qu'elle implique de la part des États qui conservent malgré tout leurs responsabilités. Mais, si, comme je l'ai entendu dire d'un ministre britannique et d'un Premier ministre d'un autre pays, la compétition entre les nations est à ajouter à la compétition entre les entreprises : ce sera fini de l'intégration européenne un jour ou l'autre. À ce moment-là, il serait trop facile de pratiquer le dumping social ou fiscal d'une manière outrageante. Respecter l'esprit du Traité, ce n'est pas avoir le même système fiscal ou le même système social tout de suite. C'est éviter que certains gouvernements, par leur politique, jouent de la compétition entre les nations à l'intérieur de l'Europe pour la miner : à ce moment-là, je pense que l'Union Européenne n'irait pas très loin, malgré la grandeur de ses objectifs.

Il faut rester vigilant face à ces deux ambiguïtés, en évitant, notamment dans le dialogue social européen, que les partisans de la compétition entre nations à l'intérieur de l'Europe ne gagnent en définitive la partie.

Le deuxième point consiste à savoir s'il est possible d'« articuler » le dialogue social. La formule « articulée » est inspirée de nos amis syndicalistes italiens qui, en leur temps, avaient inventé la « négociation articulée ». On ne peut pas transposer ce modèle tel quel au niveau européen, compte tenu de la diversité des compétences et des pratiques. Mais, on peut essayer d'avoir une certaine cohérence, en évitant d'annoncer au niveau européen ce qu'on ne fera pas, parce que c'est du niveau national que la décision se prend. On éviterait par là même, d'inquiéter les partenaires nationaux. Sur ce point, il y a un très grand effort à faire. Lorsque j'étais à la Commission, je ne dirais pas que je ne suis pas non plus tombé dans cette confusion, parce qu'il fallait avancer. Mais il semble quand même important de maintenir cette distinction, en voyant ce que l'on peut faire au niveau européen.

Le niveau européen ne se réduit pas à la négociation. On y trouve, aussi l'information, la concertation et la consultation. Il est tout à fait possible de mener une action d'information ou de concertation pour engager une réflexion au niveau européen sur des questions traitées ensuite au niveau national : cet éclairage européen jouera un rôle dynamique, mais sans se substituer à ce qui doit être fait au niveau national. C'est pourquoi ce qui se fait au niveau européen ne doit pas nécessairement aboutir à une loi européenne ou à une négociation, contrairement à ce que j'ai entendu dire quelquefois. On peut aussi avoir des avis communs,

on peut avoir rapproché nos points de vue sur le diagnostic, on peut nourrir l'idéal européen en montrant qu'au-delà de vos désaccords entre partenaires sociaux, de nos divergences, on peut aboutir à quelque chose de commun et c'est là où le pragmatisme vertueux de John Monks - Le secrétaire général de la CES - fait merveille. Il a indiqué quatre sujets, la croissance, l'emploi, l'évolution démographique, les restructurations/réallocations de ressources, humaines et financières : quatre problèmes sur lesquels on peut parler au niveau européen. Est-ce qu'on en tirera toutes les conséquences ? Au niveau européen non, du fait du partage des compétences avec les Etats-membres, mais au moins on aura éclairé le débat et influencer, plus qu'on ne le pense, la négociation au niveau national..

Nous avons maintenant beaucoup d'activités qui ont un sens européen : la négociation interprofessionnelle ou globale, mais également les accords de branche. Certains de ces accords, conclus après mon départ de la Commission, sont vraiment intéressants. Les comités d'entreprise ont aussi un rôle non négligeable à jouer. C'est cet ensemble qui correspond à l'esprit du dialogue social européen et à la volonté des partenaires sociaux d'être au clair entre eux sur leurs analyses, de se confronter en cas de désaccord, mais en aucun cas de dévaluer l'idéal européen. Par leur travail depuis 20 ans, ils ont contribué à nourrir cet idéal européen : quand on se rend dans nos pays, de plus en plus de chefs d'entreprise et de syndicalistes connaissent l'Europe, ce qu'on y fait et ce qu'on n'y fait pas.

Pour terminer, j'en reviens à la politique. Tout d'abord pour contester cette réflexion que j'ai entendue et que j'entends encore des hommes politiques: « tout est politique ». ». Je n'ai jamais été d'accord là-dessus, car la société elle-même se crée, bouge et n'attend pas toujours les orientations politiques. Les partenaires sociaux existent, ils sont là pour défendre des intérêts moraux et matériels. Donc dire « tout est politique » et négliger par là même le dialogue social et le dialogue économique, est une erreur très grave qui finit d'ailleurs par nourrir le désenchantement démocratique, l'hyperpersonnalisation du pouvoir et l'instantané - hochet de nos médias - qui prime sur la mémoire et la vision. Tout cela, il faut le combattre au niveau européen. Bien sûr, dans chacun de nos Etats, nous avons des régimes politiques différents. Mais qui pourrait aujourd'hui contester que les gens croient moins à la politique qu'il y a 20 ans ? Par l'action de la société civile et par l'action des partenaires sociaux, on peut démontrer que, oui, des gens croient encore à l'intérêt général, croient à l'intérêt collectif et sont capables de se battre pour cet idéal. Le politique doit en tenir compte.

Bien sûr, il faut faire la distinction qu'a faite Odile Quintin entre le dialogue social (que j'appelle le dialogue sociétal) et la participation ou la démocratie participative. Mais notre société irait très mal si elle croyait uniquement à la politique quand celle-ci a bien du mal à maîtriser nos problèmes. Par ailleurs, heureusement, elle nourrit de multiples formes permettant au citoyen une fois ou dix fois par ans, ou continûment, de s'intéresser à la chose collective. C'est en diffusant cela que l'on réalisera un idéal qui surplombe la droite, le centre et la gauche : l'égalité des chances en donnant à chacun la capacité de maîtriser sa propre vie. À ce moment-là, seulement, on peut parler de citoyenneté démocratique, on peut responsabiliser des gens. Mais tant qu'on n'a pas donné cette égalité des chances, tant qu'on n'a pas donné à chacun la capacité –car chaque personne a un trésor en elle-même– on ne peut pas dire que l'on ait abouti. C'est cela le combat permanent, c'est cela le combat qui doit être mené au sein du dialogue social européen.